



## COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

**Présents :** Laïd AOUDJ, Régine BRICHET, Monique CHANET, Marie GAUTREAU, David LAGLEYZE, Frédéric LEBRUN, Jacques LEBRUN, Robert MARION, Marie-Madeleine PARENTEAU, Sébastien PERROTIN, Véronique PICHEREAU, Delphine RIPOCHE, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, Cédric TECHER, Nathalie TURCAS

**Excusés :** Céline FOURREAU (pouvoir à Sébastien PERROTIN), Claire GAUDRON (pouvoir à Delphine RIPOCHE), Emmanuel NOZAY (pouvoir à Frédéric LEBRUN)

**Secrétaire de séance :** Jacques LEBRUN

**Date de La Convocation :** 21/03/17

**Diffusion :** Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

### ORDRE DU JOUR

Compte Administratif 2016  
Compte de gestion 2016  
Subventions 2017 aux associations  
Fiscalité 2017  
Budget 2017

Convention d’autorisation de travaux et d’entretien avec la DDT pour la RD 52 ET 89  
Fonds de concours au SIEML pour remplacement de candélabres en 2017 et 2018  
Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p><b>Approbation du Compte rendu précédent</b></p> <p><b><u>ORDRE DU JOUR</u></b></p> <p><b><u>1°) Compte administratif 2016 (JL) :</u></b> Le compte administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :</p> <p><b><u>Fonctionnement :</u></b> Dépenses ⇒ 733 062.16 € Recettes ⇒ 946 436.63 €</p> <p><b><u>Investissement :</u></b> Dépenses ⇒ 291 653.94 € Recettes ⇒ 406 962.37 €</p> <p>Un extrait du compte administratif est joint à la présente synthèse <i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour valider ces chiffres et approuver le compte administratif 2016.</i></p> <p><b><u>2°) Compte de gestion 2016 (JL) :</u></b> La trésorerie de Châteauneuf a transmis son compte de gestion 2016 dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif 2016 - Un extrait du compte de gestion est joint à la présente synthèse</p>	<p>Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 06 mars 2017.</p> <p>Madame le Maire rappelle les règles de gestion budgétaire qui s’imposent à la collectivité.</p> <p>Le budget constitue un document de prévision budgétaire. Le compte administratif, lui, retrace les opérations budgétaires réalisées sur l’exercice précédent.</p> <p>Ces 2 documents sont soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Au contrôle de légalité par la Préfecture</li><li>- Au contrôle budgétaire par la Chambre Régionale des Comptes</li></ul> <p>Le Conseil Municipal, en l’absence du Maire et à l’unanimité des voix, approuve le compte administratif.</p> <p>Tenu par le Trésorier, le compte de gestion, retrace les opérations budgétaires réalisées sur l’exercice précédent.</p> <p>Il doit donc présenter les mêmes valeurs que le compte administratif afin de garantir un bon suivi budgétaire.</p>

Le bilan et l'analyse financière faite par la trésorerie sera présentée par Jocelyn

*Le Conseil Municipal doit approuver par délibération le compte de gestion 2016 établi par la perception.*

### **3°) Subventions 2017 aux associations (RB) :**

Le tableau des subventions joint à la présente sera commenté lors de la séance

*Le Conseil Municipal doit valider ce tableau des subventions à verser par délibération*

### **4°) Fiscalité 2017 (RB) :**

Les taux d'imposition sont fixés chaque année par le conseil municipal au vu de l'état 1259 transmis courant mars (non reçu à ce jour). La fiscalité, source principale des collectivités, permet d'équilibrer le budget et répondre aux besoins de la commune

*Le Conseil Municipal doit déterminer les taux d'imposition applicables sur la commune pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties*

### **5°) Budget Primitif 2017 (JL) :**

Le budget communal regroupe toutes les dépenses et recettes de la commune, tant en fonctionnement qu'en investissement.

En 2017, il est proposé comme suit :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses ⇒ 1 658 949 €

Recettes ⇒ 1 658 949 €

#### **Investissement :**

Dépenses ⇒ 1 153 350 €

Recettes ⇒ 1 153 350 €

Le tableau récapitulatif est joint à la présente synthèse et sera commenté en séance

*Le Conseil Municipal doit approuver ce budget par délibération*

### **6°) Convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec la DDT pour la RD 52 ET 89 (JL) :**

La Direction des Routes effectue des travaux de sécurisation à l'entrée du bourg en venant de

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix le compte de gestion.

Madame le Maire rappelle que la démarche de la Commune en matière de subventions consiste à soutenir des projets définis en amont par les associations.

Certaines subventions devraient être prises en charge par la CCALS. En attendant la délibération du conseil communautaire, celles-ci sont inscrites en dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal valide le tableau des subventions à verser.

Considérant que la politique fiscale de la Commune doit être en adéquation avec ses projets d'investissement, il est proposé d'appliquer une augmentation des taux de 1%.

Cette proposition présente l'avantage de permettre à la Commune de financer ses investissements en évitant d'appliquer une hausse brutale des taux en cas de nécessité.

À l'unanimité des voix, Le Conseil Municipal approuve la proposition et vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 15,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26,45 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,76 %

Il ressort globalement de la présentation du budget que l'exercice 2017 sera marqué par des investissements lourds tels que la réhabilitation de la grange ainsi que la construction des vestiaires.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2017 à l'unanimité des voix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Seiches. Afin que leurs services puissent entretenir les aménagements faits, une convention doit être établie entre la Direction des Routes et la commune d'Etriché

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner approuver cette convention d'entretien.*

**7°) Fonds de concours au SIEMML pour remplacement de candélabres en 2017 et 2018 (JL) :**

Dans le cadre de la programmation de rénovation des lanternes d'éclairage public, 16 lanternes et un candélabre ont été prévus en 2017 pour un montant total de 10 857.21 € dont 50 % sont pris en charge par le SIEMML, le solde à prévoir au budget communal 2017 est donc de 5 428.61 €

Une 2<sup>ème</sup> tranche (Place de l'Abbé Humeau, Rue de la Templerie, Rue des Fresnes et rue de la Mare) sera faite en 2018 pour un montant total de 17 000 €, soit 8 500 € à la charge de la commune

*Le Conseil Municipal doit délibérer pour donner approuver ces 2 fonds de concours.*

**8°) Questions diverses :**

**9°) Infos diverses :**

Afin de transmettre les informations des commissions de la CCALS, des rencontres entre les conseillers communautaires et les délégués de commission auront lieu juste avant le conseil (3 juillet à 20 h)

À l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le versement de ces fonds de concours pour 2017 et 2018.

Terrain de foot : Il est remarqué qu'aucune baisse de consommation d'énergie n'est constatée l'été pour les projecteurs.

Participation Sécurité Citoyenne : Une réunion s'est tenue cette semaine avec la Gendarmerie : 10 habitants sont nommés référents et le protocole sera signé avec la Préfecture au mois de juin.

Séance levée à 22 H 44